

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 12 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	13
Nombre de présents	8

Date de convocation :
27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept
et le douze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
16 mai 2017

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christèle JACKIEWICZ – David
VALETTE – Sandrine RAMES - Vincent ROUILLET – Lionel AZEMAR - Nathalie
FRIQUART – Jean- François PATTE -

Excusés : Lionel PERRET – Edgard PAYRASTRE – Christelle MARTINEZ-
MINATTI – Maryline JAMIN – Florence SIORAT – Charlène GRABIE

Procurations : Lionel PERRET donne procuration à Jean-François PATTE –
Christelle MARTINEZ-MINATTI donne procuration à Laurence KLEIN –
Edgard PAYRASTRE donne procuration à Nathalie FRIQUART –
Florence SIORAT donne procuration à Sandrine RAMES

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS :

**N° 2017-14- OBJET : Participation communale pour la rénovation de l'éclairage public
devant l'école le long de la RD94A**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 27 mars 2017, le
SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public devant l'école de le long de la RD94A comprenant :

- Dépose de 4 ensembles double existants (PL n°45 à 52) en ensemble N°44.
 - Confection de 3 boîtes EP (1 à l'angle RD94A/RD1 pour reprendre le réseau depuis la commande, 1 après le
PL 45/46 pour reprendre vers PL 44, 1 au PL44 déposé pour reprendre le réseau vers aérien).
 - Déroulage d'un câble EP dans la gaine posée par l'entreprise de voirie sur environ 70 mètres.
 - Confection de 90 mètres de tranchée (ou seulement 30 mètres si les gaines sont posées par le routier).
 - Fourniture et pose de 5 ensembles simple de 7 mètres de hauteur équipés de lanternes LED 70W type routier
décoratif, optique routière avec flux arrière, couleur de lumière 4000°K
- Cette opération est coordonnée avec la rénovation des trottoirs par la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait
comme suit :

	TVA (récupérée par le SDEHG)	4 331 €
	Part SDEHG	16 000 €
	Part restant à la charge de la commune (estimation)	7 169 €
	TOTAL	27 500 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa
participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale, à la somme de 7 169 €.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

1. Débat des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

- Présentation du PADD par Madame SERVAT du Cabinet Paysages

Le document présenté aujourd'hui précise celui débattu lors du Conseil du 3 octobre 2016. Le PADD a été proposé aux personnes publiques associées (Etat, SCOT, SDEHG, SIEMN, Pays Lauragais...) qui lui ont toutes, donné un avis favorable. Une hausse de l'approvisionnement en eau potable est prévue parallèlement à la hausse de la population. Le SIEMN a évoqué le projet d'implantation d'un second château d'eau. Cependant, l'approvisionnement actuel est suffisant pour les objectifs de population à l'horizon 2030.

Le PADD est un document simple et concis ; ce dernier s'adresse aux citoyens du territoire, il doit être arrêté 2 mois avant l'arrêt du PLU. Ce dernier prend en compte les enjeux supra communaux.

Ces différents enjeux ont abouti à 3 grands axes :

Axe 1 : Porter un projet de territoire respectueux des richesses locales

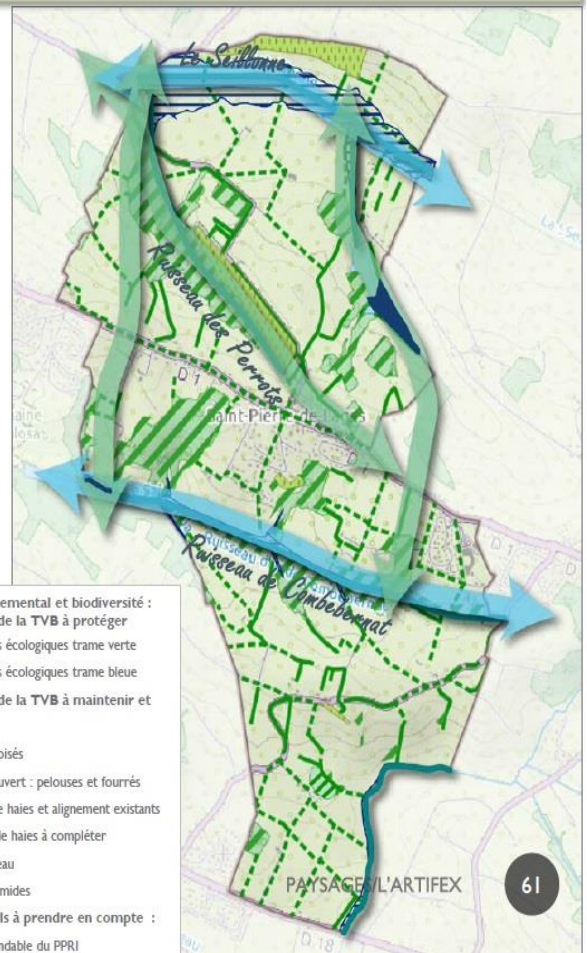
La finalité est d'intégrer les enjeux environnementaux à large échelle tout en préservant les composantes identitaires locales.

INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À LARGE ÉCHELLE

➔ Sauvegarder les milieux jouant un rôle au sein des grandes composantes de la biodiversité (TVB) :

- Protéger les espaces constituant des réservoirs de biodiversité identifiés à large échelle, notamment dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du SCoT du Pays Lauragais,
- Maintenir et renforcer les continuités écologiques reliant les composantes de la trame verte et bleue (TVB) : corridors écologiques terrestres (réseaux de haies, pelouses, fourrés et alignements d'arbres) et ceux associés aux cours d'eau, notamment la Seillonne, le ruisseau des Perrots et le ruisseau de Combebernat, et les zones humides.

➔ Prendre en compte et ne pas aggraver les risques naturels, en particulier le risque inondation.



PRÉSERVER LES COMPOSANTES IDENTITAIRES LOCALES

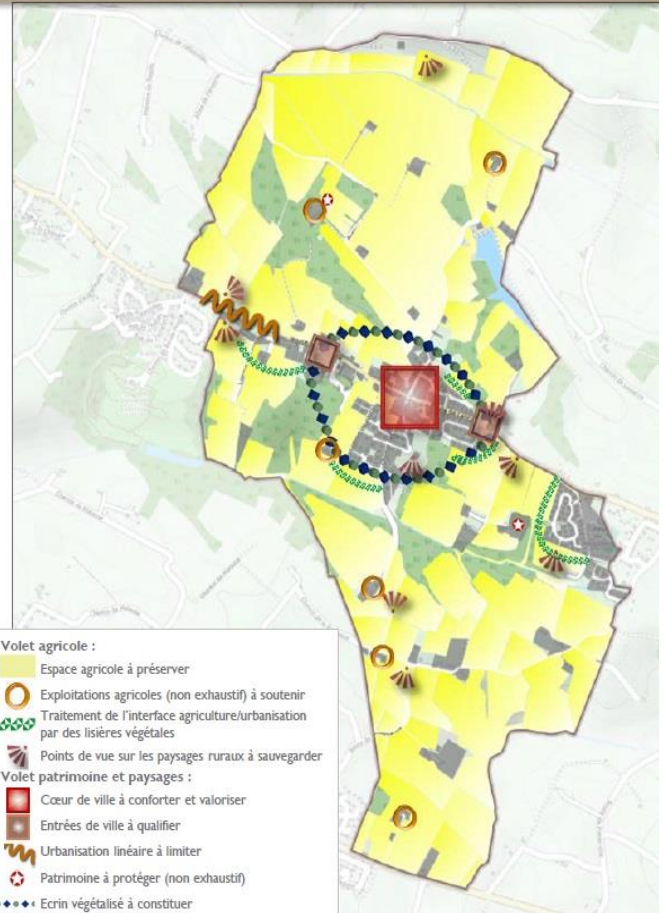
➡ Le potentiel agricole du territoire sera préservé par la conjugaison de différentes mesures :

- La préservation des espaces agricoles pour leur valeur agronomiques, mais également pour leur importance dans l'identité locale, par : le maintien des grandes entités constituées et la limitation de la fragmentation des terres, la détermination des espaces urbanisation en priorité au sein de l'enveloppe urbaine existante, la définition de limites nettes entre agriculture et urbanisation,
- Le soutien aux exploitations par : la détermination d'espaces de développement autour des exploitations et la possibilité de diversification des activités,
- La valorisation des paysages et du patrimoine agricole par : la préservation du bâti patrimonial de qualité, la sauvegarde des espaces agricoles d'enjeu paysager et le traitement de l'interface agriculture/urbanisation accompagnant l'intégration du bâti dans le paysage agricole.

➡ Les composantes emblématiques du patrimoine et du paysage seront préservées et qualifiées par :

- La valorisation et le confortement du cœur de ville,
- La mise en place de limites à l'extension du cœur de ville,
- La qualification des entrées de ville et l'arrêt de l'urbanisation linéaire,
- La protection des composantes patrimoniales du territoire dans leur diversité : châteaux, fermes, ancienne gare, église, petit patrimoine,
- La mise en place d'un écran végétalisé au cœur de ville en appui sur les composantes végétales existantes ou à créer.

Révision du PLU de ST PIERRE DE LAGES



Des limites seront fixées afin de délimiter le cœur du village. Cela sera mis en place par le biais d'un écran végétalisé autour de ce dernier (cf. schéma ci-dessus).

Axe 2 : Répondre aux besoins du plus grand nombre et renforcer la centralité du cœur de ville

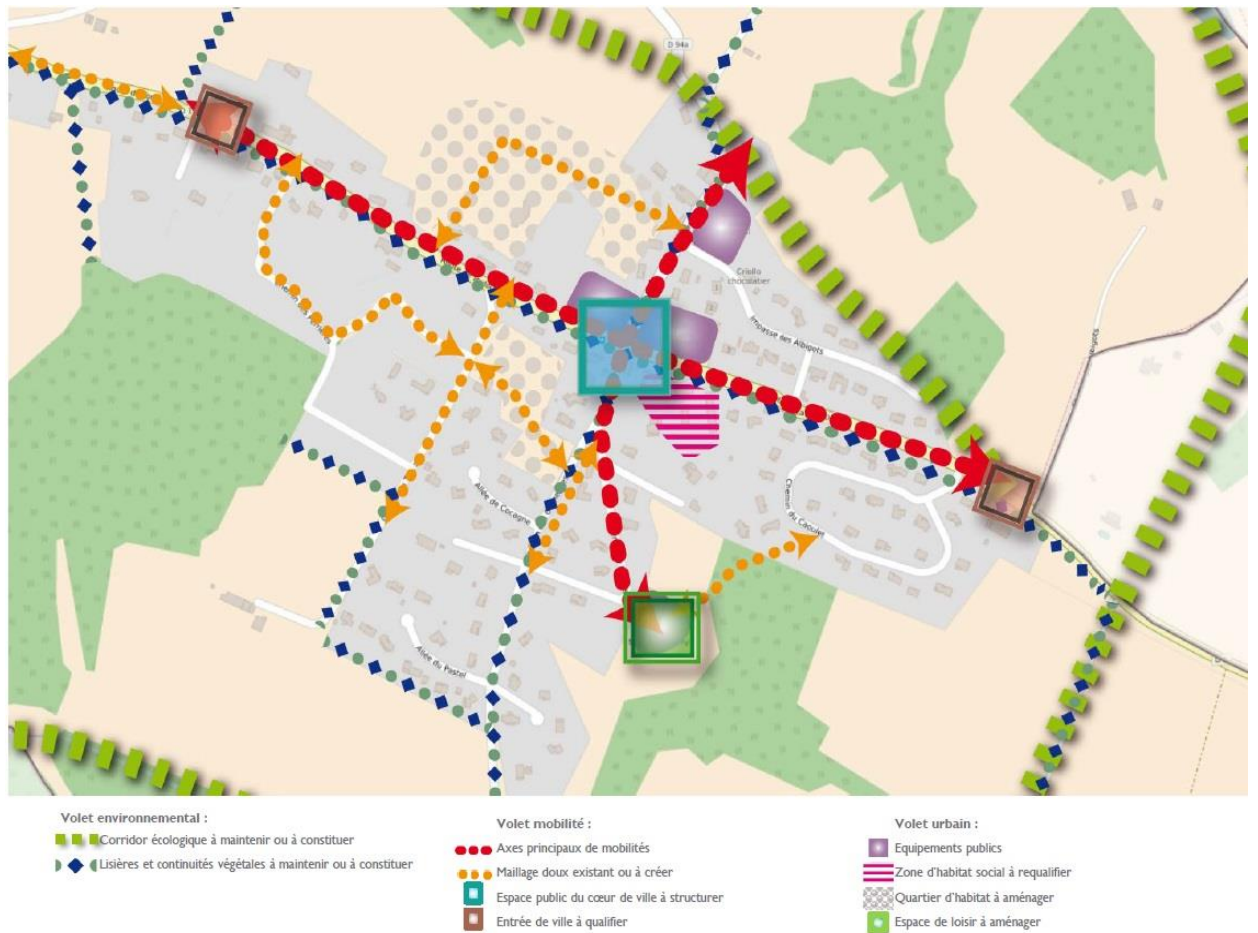
Cet axe se concentre sur la mise en œuvre d'un projet urbain améliorant la qualité et la convivialité du cœur de ville, afin de répondre aux besoins de la population.

Le PADD va rechercher une diversité des fonctions en améliorant l'accueil dans le cœur de ville, au niveau des services, des équipements et des activités. Il va venir accompagner le développement de l'économie résidentielle notamment par l'implantation d'activités non nuisantes dans le tissu urbanisé.

Une diversité de l'offre de logements sera également recherchée par le projet urbain. Il s'agira de définir un objectif de construction cohérent avec le scénario de développement démographique, de développer une offre de logements pour tous les publics dont les plus fragiles, en favorisant une mixité sociale dans le cœur de ville et les nouveaux quartiers. Les équipements publics devront être adaptés et accessibles, tout comme les services.

Les actions devront permettre d'améliorer la qualité de vie dans le centre-bourg et de sécuriser les déplacements. L'effort axé sur la convivialité portera sur l'aménagement d'un espace de loisirs et de détente aux abords de l'église, la construction d'un espace public central améliorant l'accès aux équipements et créant un lieu de rencontre participant à la vie locale.

Le cœur de ville devra être mis en lien avec les quartiers périphériques avec notamment le développement d'un réseau routier et piéton dans les nouveaux quartiers ou encore une liaison sécurisée entre le centre-bourg, les équipements publics et le site de l'église.



Axe 3 : Maitriser le développement urbain

L'objectif est de poursuivre la dynamique d'accueil de population, dans le cadre du SCOT, tout en renouvelant les formes urbaines.

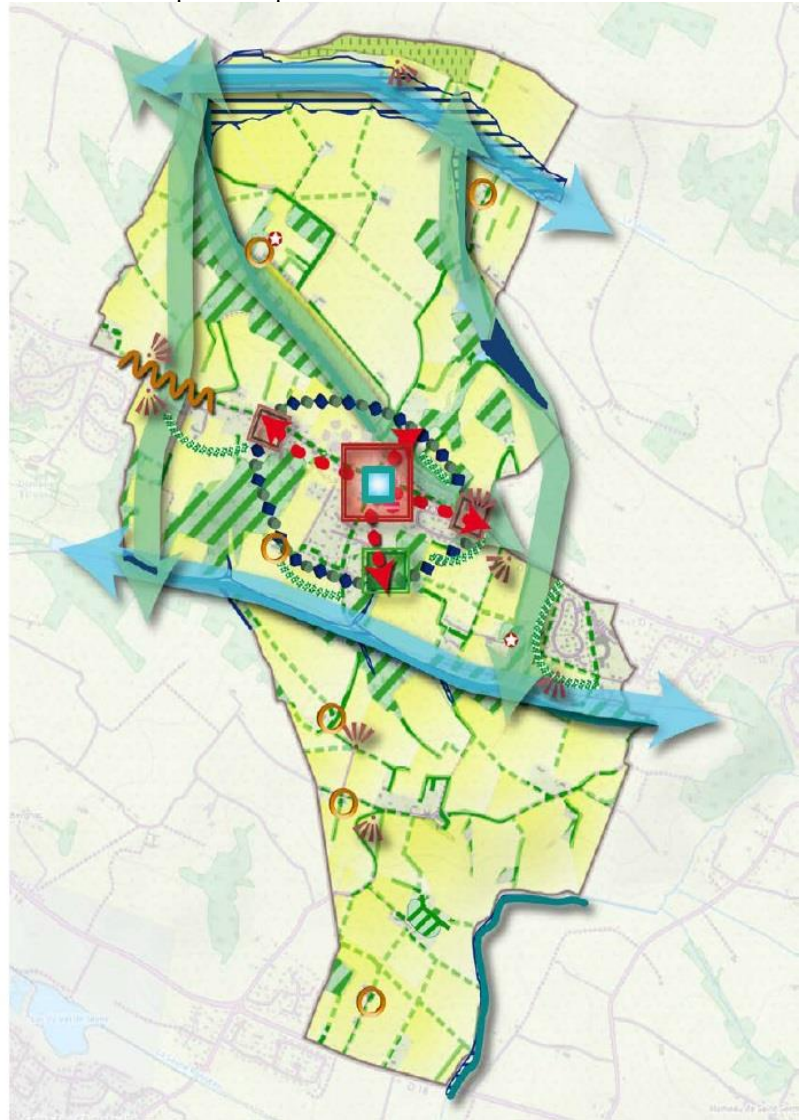
La commune gagnera 200 habitants supplémentaires pour atteindre les 1 000 habitants d'ici 2030. La « consommation spatiale » sera plus dense de par le développement du parc de logements sociaux et des nouvelles formes urbaines propices au logement locatif.

Les 200 nouveaux habitants devraient être répartis comme tel : 77 logements neufs, 25 logements sociaux, 65 logements « classiques » ainsi que 13 logements en renouvellement urbain.

Synthèse schématique du PADD :

Le schéma ci-dessous donne l'orientation de la commune pour les quinze années à venir.

- Volet environnemental et biodiversité :**
Composantes de la TVB à protéger
Corridors écologiques trame verte
Corridors écologiques trame bleue
Composantes de la TVB à maintenir et renforcer :
- Milieux boisés
 - Milieux ouverts : pelouses et fourrés
 - Réseau de haies et alignement existants
 - Maillage de haies à compléter
 - Cours d'eau
 - Zones humides
- Risques naturels à prendre en compte :
- Zone inondable du PPRI
- Volet agricole :**
- Espace agricole à préserver
 - Exploitations agricoles (non exhaustif) à soutenir
 - Traitement de l'interface agriculture/urbanisation par des lisières végétales
 - Points de vue sur les paysages ruraux à sauvegarder
- Volet patrimoine et paysages :**
- Cœur de ville à conforter et valoriser
 - Entrées de ville à qualifier
 - Urbanisation linéaire à limiter
 - Patrimoine à protéger (non exhaustif)
 - Ecrin végétalisé à constituer
- Volet mobilité :**
- Axes principaux de mobilités
 - Espace public du cœur de ville à structurer
 - Entrée de ville à qualifier
- Volet urbain :**
- Cœur de ville à conforter et valoriser
 - Quartier d'habitat à aménager
 - Urbanisation linéaire à stopper



En l'attente de la finalisation de la révision du PLU, plusieurs sursis à statuer ont été opposés sur des demandes de permis d'aménager afin de ne pas compromettre le projet de la commune.

- Modernisation du PLU

Madame SERVAT informe le Conseil qu'il est possible de moderniser le contenu du PLU depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette procédure n'est pas obligatoire mais présente certains avantages, notamment une simplification dans la présentation du document.

Le nouveau règlement regroupe les articles en thématique et diminue leur nombre. On passe ainsi de 9 à 5 destinations de construction. Cela permet plus de souplesse dans la gestion du droit des sols. Les documents graphiques, jugés plus simples et plus clairs, sont plus fréquemment utilisés dans le document.

Le Conseil est favorable à l'idée de prendre en compte ce nouveau règlement dans la révision du PLU communal.

2. Commission urbanisme

Jean-François PATTE informe le Conseil que 5 réunions auront lieu sur le zonage d'ici le 31 décembre :

10 juillet 9h30 : OAP règlement.

13 septembre 9h30

11 octobre 9h30

8 novembre 9h30

6 décembre 9h30

Monsieur PATTE fait également un point au sujet du permis de construire modificatif de Monsieur SAVOYEN qui a été accepté. Le Permis initial demeure en attente du verdict du jugement par le tribunal administratif de Toulouse. Une annulation entraînerait l'annulation du permis modificatif. Les négociations entre les parties (SAVOYEN et NEROCAN), sont toujours en cours.

Les travaux d'aménagement du lotissement « Clos de la source » ont démarré.

3. Commission entretien des bâtiments et des espaces verts

Madame le Maire informe le Conseil que l'appel d'offres concernant les travaux d'urbanisation route de Vallesvilles (RD94) est en cours. La date limite de réception des offres est fixée au jeudi 15 juin à 9H. La Commission d'appel d'offres se réunira le vendredi 16 juin à 18H30 pour ouvrir les plis. La restitution auprès du cabinet Valoris se déroulera le 20 juin à 18H30. Un Conseil extraordinaire sera ensuite organisé le lundi 26 juin à 21H afin de délibérer sur le choix du candidat.

L'appel d'offres concernant la pose et le raccordement de générateurs photovoltaïque sur la toiture de l'école a également été lancé. La date limite de réception des offres est fixée au lundi 26 juin à 12H.

Une réunion entre tous les utilisateurs de la salle des fêtes a été organisée dans le cadre du projet de rénovation, agrandissement de cette dernière. A ce jour, les besoins qui se dégagent :

- Une grande salle capable d'accueillir 300 couverts et disposant d'un grand espace dédié au rangement.
- Une salle au rez-de-chaussée facilement accessible pour le club de pétanque et le centre jeunes. La salle disposerait d'une cuisine et de tables fixes.
- Une salle dédiée aux activités de type gymnastique, yoga...
- En option, une salle consacrée au bricolage ; cette salle serait partagée par plusieurs associations.
- Une petite salle dédiée aux activités musicales.

Le compte rendu de la réunion sera transmis à l'ensemble du Conseil.

Le projet utilisera des matériaux écologiques et sera transmis au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Les commissions urbanismes et travaux travailleront sur l'appel d'offres.

4. Commission aux affaires scolaires

Madame le Maire souligne que la journée du 10 juin consacrée au thème de Madagascar était une belle réussite avec un repas qui a réuni une centaine de convives.

Une pièce de théâtre sera organisée par les enfants de Saint Pierre de Lages et d'Aigrefeuille samedi 17 juin de 18H à 20H. La représentation aura lieu à la salle des fêtes.

Nathalie FRIQUART informe le Conseil du désir de Madame ODOYER (Enseignante) d'obtenir des ordinateurs portables/tablettes pour sa classe afin de faciliter la correspondance de ses élèves avec ceux de Madagascar.

5. Sujets divers

Madame FRIQUART précise que 2 concerts seront organisés cet automne. Le projet de tournée de l'association MAESTRIA (Drémil-Lafage, Flourens, St Foy d'Aigrefeuille, Lanta, Saint Pierre De Lages) ne débutera pas avant janvier 2018.

Vincent ROUILLET informe le Conseil qu'un défi de marche nordique sur 12 heures pourrait être organisé au sein de la commune, dans le cadre du Téléthon. Le parcours ira de la Mairie jusqu'au Collège.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le second tour des élections législatives se tiendra dimanche 18 juin. Il sera possible, pour les administrés le souhaitant, de s'inscrire à la newsletter communale ce jour-là.

AGENDA

Réunion avec le SMEA : 19 juin 2017 à 9H30.

Fête de la musique organisée par la Soledra : 21 juin 2017 à partir de 19H sur la place de la mairie.

Feu de la Saint-Jean organisé par le Comité des Fêtes : le 24 juin 2017 à partir de 19H.

Urbanisme : 10 juillet 9h30 : OAP règlement.

La séance est levée le lundi 12 juin 2017 à 23H24

Le prochain Conseil aura lieu le 3 juillet 2017 à 20H.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2017-14- OBJET : Participation communale pour la rénovation de l'éclairage public devant l'école le long de la RD94A

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	Absente – Procuration donné à Laurence KLEIN
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	Absent – Procuration donnée à Jean-François PATTE
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	Absente
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	Absente
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente – Procuration donnée à Sandrine RAMES
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	Absent – Procuration donnée à Nathalie FRIQUART
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	